

## Commune de la Brée les Bains - « Prise de la Bosse » - « Marais de l'Ileau » :

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles de prairie de marais sur la commune de la Brée les Bains. Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Prairie naturelle humide à jonc
Usage exigé :	Pâturage uniquement
Surface totale :	15,5095 ha de surface totale - divisé en plusieurs lots
Type de mise à disposition :	Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 9 ans.
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale

### Résumé des principaux engagements à respecter :

- Maintien en prairie naturelle: Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pas de pâturage hivernal.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique.
- Pas de construction d'édifice, il est interdit d'introduire des espèces végétales extérieures.
- Pas d'affouragement (pas d'apport de foin sans autorisation préalable par le Conservatoire du littoral).
- Pas de modification des éléments paysagers (fossés, haie,...), pas de drainage ou de modification du fonctionnement hydraulique.
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Conservatoire du littoral.
- Entretien annuel de la prairie (ou pâturage).
- Il est interdit d'exercer toute activité agricole dérivée (ayant un lien direct ou indirect avec l'activité agricole), (ex : vente, visites, dégustation, balades, hébergement...)
- Il est interdit d'écobuer ou de mettre le feu aux parcelles
- Il est interdit de déposer des tas de débris de quelque nature que ce soit (végétaux, gravats, bois...) sur les parcelles.
- Il est interdit de réaliser tout semis sur les parcelles.
- Maintien de la végétation présente au bord des mares et conservation des bassins ou mares en eau douce et des bassins saumâtres.
- Gestion de l'embroussaillage : la gestion des refus se fait par intervention mécanique en période automnale ou estivale, en dehors de la période allant du 15 avril au 15 juin.

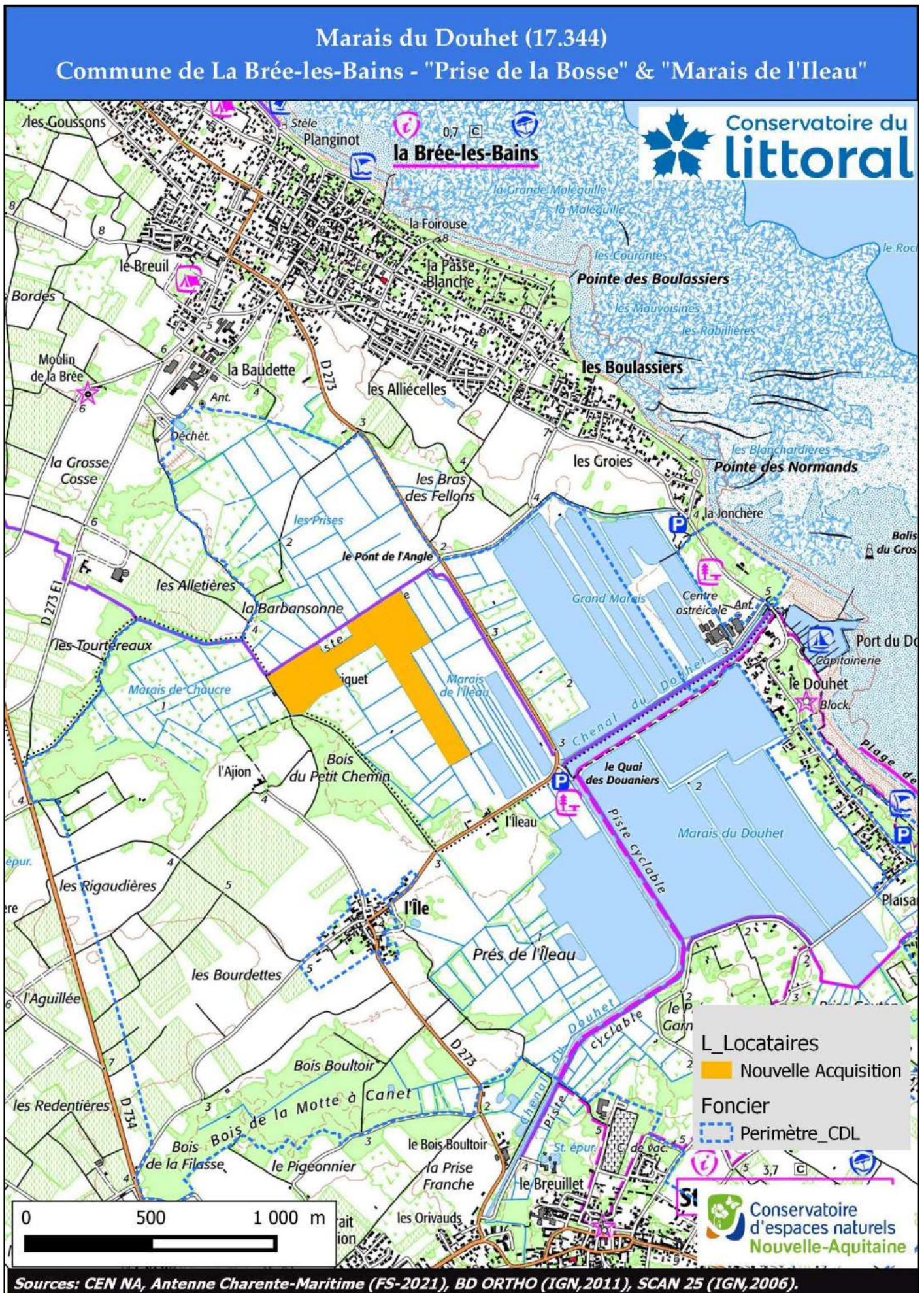
*(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)*

**Localisation, Accès :****Se référer aux cartes en Annexes.***L'accès aux parcelles se fait depuis un chemin blanc.***Références des parcelles à attribuer :**

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface en ha
LA BREE-LES-BAINS	LA PRISE DE LA BOSSE	F	359	1,5348
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	372	0,2163
LA BREE-LES-BAINS	LA PRISE DE LA BOSSE	F	362	0,3104
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	371	0,1749
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	374	0,2211
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	377	0,0499
LA BREE-LES-BAINS	LA PRISE DE LA BOSSE	F	339	2,396
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	363	2,4271
LA BREE-LES-BAINS	LA PRISE DE LA BOSSE	F	364	2,1324
LA BREE-LES-BAINS	LA PRISE DE LA BOSSE	F	340	0,0052
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	370	3,5044
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	375	0,0495
LA BREE-LES-BAINS	LA PRISE DE LA BOSSE	F	341	2,1739
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	376	0,0483
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	378	0,0658
LA BREE-LES-BAINS	MARAIS DE L ILEAU	F	373	0,1985
<b>Surface totale :</b>				<b>15,5085 ha</b>

Total des Surfaces : <b>15,5085 ha</b>
--

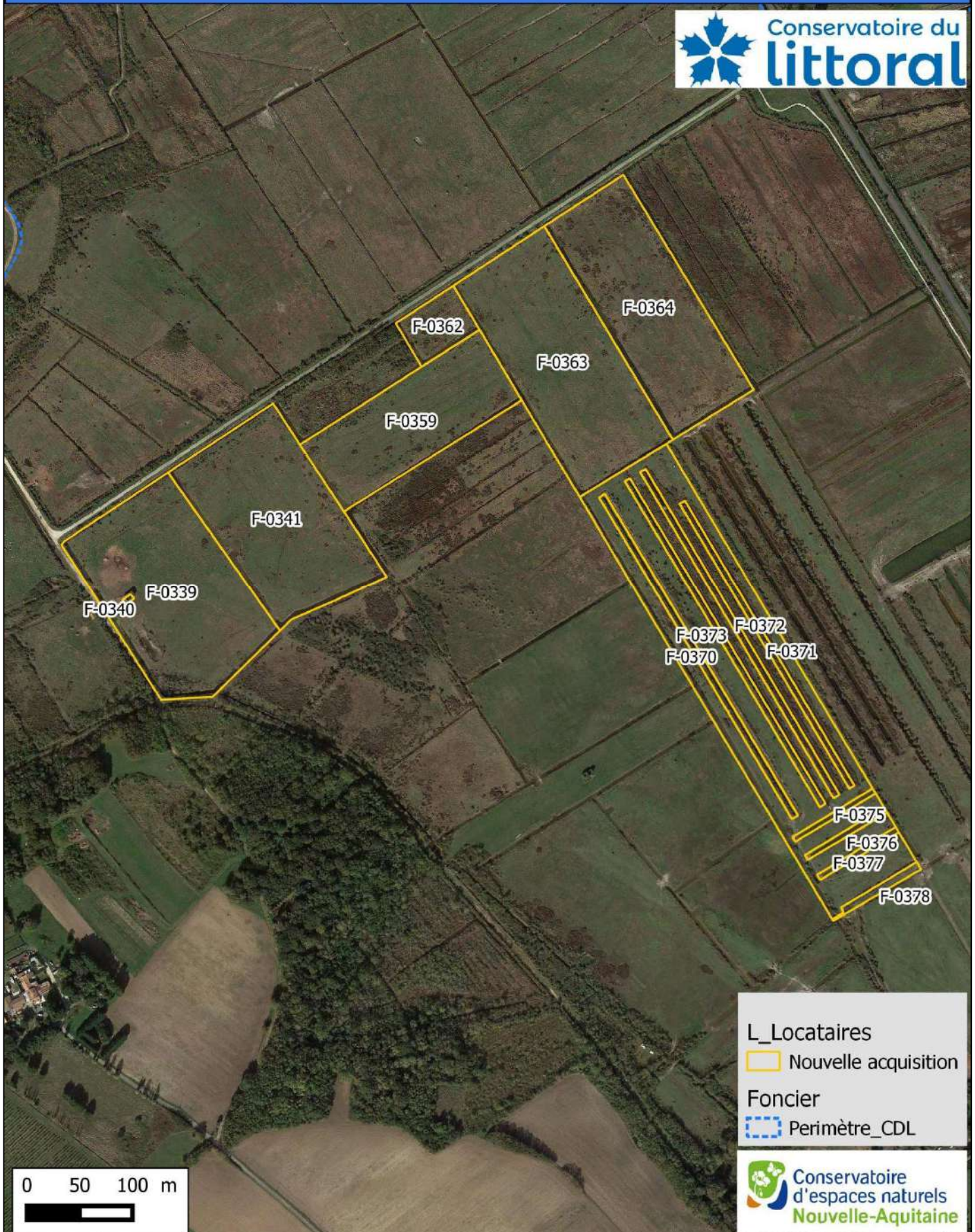
# Carte de localisation :



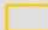
# Carte des parcelles :

Marais du Douhet (17.344)

Commune de La Brée-les-Bains - "Prise de la Bosse" & "Marais de l'Ileau"



L\_Locataires

 Nouvelle acquisition

Foncier

 Perimètre\_CD



0 50 100 m

## Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

**Jérôme POHU**  
**Service développement économique - Agriculture Durable**  
**Communauté de Communes de l'île d'Oléron**  
**59 Route des Allées**  
**17310 Saint Pierre d'Oléron**  
Ou par mail à l'adresse  
**agriculture@cdc-oleron.fr**

**Date limite de réception des candidatures le 26/04/2023 à 17h**

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

<b>Au sujet de votre dossier de candidature:</b>	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie &amp; Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
<b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:</b>	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaitee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p> 